



**DECISION N°001 PORTANT ATTRIBUTION DE L'AONO N°001//PREFECTURE/MI/CDPM/ 2024 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES EN TERRE ; RN4-
CMA DE BALAMBA – CHEFFERIE BOATAGNE DANS LA COMMUNE DE BOKITO DEPARTEMENT
DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.**

FINANCEMENT : BIP MINDUH EXERCICE 2024

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MBAM- ET-INOUBOU
(AUTORITE CONTRACTANTE)**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu le décret n° 2018/014 du 18 juin 2018 portant code des Marchés Publics
- Vu le décret n° 2024/014 du 18 janvier 2024 portant nomination de Monsieur GARBA BAKARI aux fonctions de Préfet du Département du Mbam et Inoubou ;
- Vu la lettre circulaire n°005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018, prescrivant les mesures transitoires à observer suite à la publication du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire n° 000000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des autres Entités publiques pour l'exercice 2024 ;
- Vu le dossier de l'appel d'offre n°001/PREFECTURE/MI/2024/, pour les travaux d'entretien des voiries en terre ; RN4-CMA de Balamba – Chefferie Boatagne dans la Commune de Bokito Département du Mbam et Inoubou Région du Centre.
- Vu la proposition d'attribution du Président de la CDPM/MI

DECIDE :

Article 1er : L'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence susvisé est déclaré infructueux

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP/YDE
• DDOMINMAP
• PCDPM/MI
• AFFICHAGE

LE PREFET DU DEPARTEMENT
DU MBAM ET INOUBOU
(AUTORITE CONTRACTANT)

10 AOUT 2024

